

Procès-verbal du Conseil d'administration de la SLLMOO 22 juin 2019

Présents : Louis-Patrick Bergot, Dominique Boutet, Joëlle Ducos, Marie-Madeleine Castellani, Mireille Demaules, Véronique Dominguez, Sébastien Douchet, Valérie Fasseur, Sandrine Hériché-Pradeau, Stéphanie Le Briz, Sylvie Lefèvre, Laurence Mathey, Amandine Mussou, Muriel Ott, Elisabeth Pinto-Mathieu, Jean-René Valette.

Excusées : Christine Ferlampin-Acher, Françoise Laurent, Matthieu Marchal, Catherine Nicolas.

Le président, Jean-René Valette, ouvre la séance à 10h30 et rappelle l'ordre du jour.

1- Rapport d'activité

- Le transfert du compte courant a été effectué et les démarches auprès de la banque ont abouti. Le compte est désormais domicilié à Paris, rue Gay-Lussac, à proximité du siège de la Société (1, rue Victor Cousin). Le courrier est adressé au domicile de la trésorière, Muriel Ott.

- Agrégation :

Des contacts ont été pris avec le directoire de l'agrégation. Il est confirmé que la traduction sera désormais à disposition des candidats à l'oral, de manière pérenne et non au gré des décisions des jurys successifs. Le directoire actuel a signifié son accord. Les rapports de jury préciseront toutefois que toute citation doit être faite en ancien français et que les commentaires portent sur le texte en ancien français.

L'idée de faire porter le sujet de composition française sur l'œuvre médiévale a reçu un accueil favorable. Il sera nécessaire de proposer un « grand texte » et un sujet qui intéresse la littérature au-delà du Moyen Age.

La présence des médiévistes aux jurys pose problème : il n'y en a aucun à l'oral de l'agrégation doctorale, deux seulement à l'oral de l'agrégation de lettres modernes.

- Sorbonne Université Presses : on est toujours sans nouvelles des secondes épreuves des actes du colloque *Expériences critiques*. Les courriers électroniques de Véronique Dominguez et les démarches de Jean-René Valette restent sans effet. Les difficultés sont de deux ordres. La gouvernance de la maison d'édition est confrontée à la logique institutionnelle de la Faculté des Lettres, dont le soutien financier, de moins en moins assuré, est entré dans une spirale déflationniste : moins il y a de résultats, moins de moyens sont octroyés. Par ailleurs, un problème humain implique l'éditrice en charge de notre dossier, qui a été remerciée et s'en est allée en emportant les épreuves, dont elle joue comme d'un moyen de pression dans le conflit qui l'oppose à la direction des SUP.

La promesse d'un envoi du BAT à l'imprimeur le 14 juillet et d'une publication avant le 28 juillet a été réitérée, mais elle n'a pas été formulée par écrit. Les responsables scientifiques redoutent de n'avoir pas la possibilité de vérifier les dernières épreuves avant la publication, ou que le volume ne disparaisse purement et simplement. L'assemblée préconise d'obtenir du directeur des SUP, Olivier Forcade, un document écrit qui engage formellement les SUP sur ce calendrier, après remise des secondes épreuves aux éditrices. Le non respect de ces engagements équivaudrait à une rupture de contrat.

En dernière extrémité, les éditrices, malgré le gros travail déjà effectué sur les épreuves, seraient disposées à se tourner vers un autre éditeur, afin de sauver ce volume, manifestement en danger.

- *Perspectives médiévales* : le prochain numéro va bon train. Catherine Nicolas a accepté de s'occuper du suivi des comptes rendus d'ouvrages publiés en France. Andrea

Valentini devrait donner prochainement son accord pour le suivi des ouvrages publiés dans les autres pays.

2 - Point financier

Muriel Ott a désormais la main sur la trésorerie. A ce jour, le compte courant présente un solde positif de 8343,61 euros. Il faudra y ajouter bientôt 614,47 euros, qui seront perçus au titre des recettes engendrées par *Perspectives médiévales*.

Laurence Mathey précise qu'il existe aussi des comptes d'épargne, dotés de plus de 20 000 euros.

Les SUP ont enfin demandé l'émission d'une facture d'un montant de 1318,45 euros correspondant à la publication du volume *Le manuscrit unique*.

On envisage d'autres moyens que le chèque pour le versement des cotisations. La plate-forme HelloAsso est commode, mais sa mise en place est lourde. Il vaut mieux attendre pour envisager, éventuellement, de nouvelles modalités de règlement.

L'an dernier, la Société comptait 155 adhérents. Actuellement, environ 82 membres sont à jour de cotisation.

3 - Projet de réforme de l'épreuve d'ancien français à l'écrit de lettres modernes :

Le projet avait été formé par l'ancien bureau, et une commission de collègues intéressés a été constituée, pilotée par Sylvie Bazin et Muriel Ott. Reste à définir les modalités de travail et le calendrier. Muriel Ott et Sylvie Bazin se proposent d'envoyer un mail aux membres de la commission pendant la première semaine de juillet, de collecter les réponses fin août, et d'organiser une réunion en septembre ou octobre. Elles sonderont les collègues en posant une série de questions dont Muriel Ott donne une liste. Par exemple : « Souhaitez-vous une modification de l'architecture générale de l'épreuve ? » ; si oui : « Quelles modifications souhaiteriez-vous apporter ? », « Quelles compétences vous semblent-elles devoir être prioritairement évaluées ? », « Quelles modifications faudrait-il apporter aux libellés ? », etc. Véronique Dominguez suggère de solliciter des propositions de sujets, assorties de corrections, à partir des textes au programme ces dix dernières années, ou à partir de deux textes représentatifs (vers / prose ; ancien / moyen français, etc.).

4 - CAPES

Elisabeth Mathieu, responsable au sein du bureau de cette question cruciale, prend la parole pour dresser un bilan de la situation. Des négociations sont en cours au ministère. Le projet est de repousser le concours en fin de M2, décision favorable à une meilleure formation des candidats. Cependant, une réunion syndicale s'est tenue le 28 mai, dont l'issue fait planer des ombres inquiétantes sur l'avenir des épreuves. Seraient prévues une seule épreuve disciplinaire sur les deux épreuves d'écrit et deux épreuves d'oral entièrement professionnalisantes, sur le modèle d'un entretien d'embauche. Il n'y aurait plus qu'une seule épreuve de type universitaire, sans doute la composition française, ce qui condamnerait l'épreuve de langue, dont l'épreuve de langue médiévale. Nous savons que la disparition de cette discipline au CAPES entraînerait celle de la plupart des enseignements d'ancien français dans les universités, en amont.

Véronique Dominguez envisage la possibilité de penser autrement la formation de langue. Il serait possible d'instaurer un volet diachronique, de favoriser l'histoire de la langue. Mais plusieurs membres de l'assistance doutent de l'intérêt de leurs collègues pour de tels enseignements. Marie-Madeleine Castellani fait état d'une réunion récente à l'ESPE de Lille : un laminage des contenus disciplinaires est prévu dans les futures formations. Il est absolument capital de sauver le contenu du concours.

Il est indispensable de mobiliser des alliés pour défendre les enseignements disciplinaires. Le bureau envisage de prendre contact avec Olivier Barbarant, président du groupe Lettres de l'Inspection générale ; Patrick Laudet, président du CAPES ; Michel Zink ; Alain Rey. On tâchera de mener des actions communes avec d'autres sociétés savantes (SFDES, APLAES...). Un communiqué rédigé par Elisabeth Mathieu est soumis à l'assemblée.

Joëlle Ducos insiste sur le fait que peu de collègues sont conscients du problème. Il faut prendre des contacts, en particulier pour sauver l'épreuve de langue, mais il n'existe pas d'association de linguistique. Il en existe une de stylistique, que Joëlle Ducos propose de contacter. En tout cas, il est nécessaire de s'allier à d'autres, en toute connaissance de cause.

Pour cela, il conviendrait de demander audience au ministère. Il est aussi possible de proposer une lettre commune, que Joëlle Ducos pourrait rédiger au nom de l'UFR de langue française.

5 - Liens avec les jeunes chercheurs médiévistes

La commission pilotée par Louis-Patrick Bergot, Amandine Mussou et Stéphanie Le Briz aura en particulier à gérer l'attribution de prix de thèse, auxquels certains membres de l'assemblée préféreraient une aide à la publication. Sylvie Lefèvre plaide en faveur de la liberté d'usage de cette somme par leurs récipiendaires, Dominique Boutet fait valoir qu'un prix, dans un *curriculum vitae*, a plus de portée que l'obtention d'une subvention. C'est donc la formule du prix qui est retenue. On décide de doter ces prix d'une somme plus importante que celle que génère la revue *Perspectives médiévales*, selon l'idée généreuse de Sébastien Douchet. En accord avec la trésorière, il est décidé d'attribuer trois prix de 500 euros. Il ne reste plus qu'à constituer une commission d'attribution.

Une autre idée, afin de donner aux jeunes chercheurs la possibilité de se faire connaître, serait d'envisager des présentations de thèses en cours, aux marges des colloques organisés par la Société.

6- Liens avec le second degré.

Mireille Demaules et Véronique Dominguez font le bilan de la situation. Mireille Demaules expose le déroulement de la journée destinée aux acteurs du secondaire qui s'est tenue à l'Université d'Artois. L'objectif était de faire la preuve de l'importance de notre discipline à l'intérieur de l'université. Il faudrait convaincre les collègues de l'ESPE de la légitimité de notre place dans les formations, en particulier au CAPES. Multiplier les journées de ce type en province serait un moyen de prolonger l'activité de la Société, de créer des réseaux, de diffuser des liens sur notre site. Elles permettraient de s'intéresser aux méthodes de nos collègues étrangers et de démontrer l'ouverture européenne des disciplines médiévales.

Véronique Dominguez propose de prévoir, à défaut de journées lourdes à organiser, des conférences. Elle insiste sur la nécessité de prendre position pour défendre la place de l'enseignement de la langue médiévale dans les universités, de travailler main dans la main avec l'ESPE plutôt que de manière antagoniste. La formation continue peut permettre de sauver des créneaux d'enseignement ; s'emparer des contenus des programmes de lycée n'est pas forcément chose difficile.

7 - Préparation de la journée commémorative :

En plus du champagne et du cocktail qui avaient été évoqués lors du précédent CA, le bureau prévoit l'organisation de deux tables rondes : l'une réunirait les membres fondateurs et les anciens présidents, l'autre donnerait la parole aux jeunes. Mais il est aussi possible de mélanger les générations pour impulser une autre dynamique aux échanges.

Pour 2025, on privilégiera l'aspect scientifique avec une série de compléments au volume jubilaire.

8 - Relations internationales :

Il s'agit d'une activité que la Société doit développer pour assurer son dynamisme et sa visibilité.

Un colloque à Rome est prévu en juin 2020, en réponse au colloque franco-italien organisé en septembre 2018.

Sébastien Douchet souligne la nécessité d'internationaliser la société, principalement par deux biais :

1 - développer le principe des colloques internationaux, selon une périodicité qui reste à définir

2 - créer un réseau avec les autres sociétés de médiévistique européennes

La réunion du prochain CA est fixée au 5 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le 24 juin 2019,

Valérie Fasseur,
Secrétaire générale